

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ COMPTE DE PROFITS ET PERTES DEFINITIF DES BANQUES AU 31 DECEMBRE 2007

Le compte de profits et pertes définitif des banques au 31 décembre 2007 tel qu'arrêté par la CSSF, comparé aux chiffres provisoires publiés dans le rapport annuel et aux chiffres de l'année 2006, se présente de la manière suivante :

En mio Euros	2006		2007		Evolution 1 an %
	définitifs		provisoires	définitifs	
Poste du PP					
Intérêts et Dividendes perçus	48 715		61 558	59 475	22,1%
Intérêts Bonifiés	43 885		55 576	53 754	22,5%
Marge sur Intérêts	4 830		5 982	5 722	18,5%
Revenus de commissions	3 674		4 018	3 909	6,4%
Résultat provenant d'opérations financières	616		75	29	-95,3%
Revenus divers	1 722		936	1 003	-41,8%
Produit Bancaire	10 842		11 010	10 663	-1,7%
Frais généraux administratifs	3 754		4 173	4 058	8,1%
dont: Frais de Personnel	2 160		2 381	2 300	6,5%
dont: autres frais administratifs	1 594		1 792	1 758	10,3%
Amortissements	227		247	246	8,4%
Résultat avant provisions	6 862		6 591	6 358	-7,3%
Constitution de provisions	1 107		1 507	1 976	78,5%
Extourne de provisions	802		897	967	20,6%
Impôts	885		857	806	-8,9%
Résultat de l'exercice	5 671		5 124	4 542	-19,9%

Le résultat définitif des banques au 31 décembre 2007 s'établit à 4,5 mia Eur et est donc moins élevé que le résultat provisoire publié dans le rapport annuel de la CSSF. La diminution du résultat 2007 par rapport à l'année 2006 est donc de 20% au lieu des 10% provisoirement annoncés.

Cette diminution des chiffres définitifs par rapport aux chiffres provisoires était prévisible et avait été annoncée dans le rapport annuel de la CSSF. Elle est principalement due à une constitution accrue de provisions sur les portefeuilles titres. En raison de l'illiquidité de certains marchés, la valorisation correcte de ces portefeuilles était particulièrement lente et difficile auprès de certaines banques.

La méthodologie utilisée pour la présentation du compte de profits et pertes est inchangée depuis la création de la CSSF en 1999.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 reprend les chiffres qui sont communiqués par les banques à cette date, peu importe la date de clôture de l'exercice des banques. Ainsi, les résultats des quelques banques dont la date de clôture ne correspond pas à la fin de l'année ne sont que partiellement repris dans les chiffres globaux. Pour la même raison, les banques ayant arrêté leur activité au cours de l'année 2007 ne sont pas reprises dans ces chiffres.

Pour les banques opérant des succursales à l'étranger, ne sont repris dans le compte de profits et pertes que les résultats afférents à la seule activité du siège luxembourgeois. Les chiffres des succursales luxembourgeoises de banques étrangères sont cependant repris dans le calcul global.

Luxembourg, le 21 mai 2008

